

Comité Départemental du Cyclotourisme dans l'Aude (FFCT)

Deux Pieds Deux Roues - Délégation Régionale de l'AF3V Association Française des Véloroutes et Voies Vertes pour Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

- 30 Août 2016 -

Propositions pour l'aménagement d'une Véloroute-Voie Verte (à 80% en Voie Verte) entre Moux-Puicheric-La Redorte-Azille-Rieux-Minervoais-Peyriac-Minervoais et Caunes-Minervoais (31km dont 24km en Voie Verte) - 7 pages -

1- Présentation générale du projet

Nous demandons au Conseil Départemental de l'Aude d'aménager une Véloroute-Voie Verte sur, ou près de, l'ancienne voie ferrée Moux-La Redorte-Caunes-Minervoais (31km).

Intérêt

Cet aménagement créerait une « transversale » reliant des Monts d'Alaric à la Montagne Noire, et croisant le canal du Midi et la Véloroute « Le canal des Deux Mers à vélo », et aurait un grand potentiel de fréquentation.

Elle favoriserait à la fois les déplacements quotidiens des habitants (surtout entre Rieux et Peyriac), les déplacements de loisir des habitants, et les balades des touristes cyclo-randonneurs et randonneurs pédestres et équestres.

Etant de grande qualité (80% en Voie verte) elle serait très fréquentée.

Faisabilité

Ce projet est réalisable car :

- 1- Le Département est propriétaire d'une grande partie de l'emprise de la voie ferrée ;
- 2- Plusieurs ouvrages (viaduc sur l'Aude et sur des RD, ponts) remarquables sont en bon état ;
- 3- Plusieurs tronçons sont déjà ouverts aux marcheurs et VTTistes suite à la création du « Chemin vert ».

Exigences de qualité et de sécurité

Pour une forte fréquentation, il faut sécuriser le plus possible l'itinéraire, en :

- 1- recréant une Voie Verte aux endroits où la route a pris la place de la voie ferrée (comme dans la traversée de Rieux), ou a cassé un pont de la voie ferrée.

2- sécurisant les traversées de routes dangereuses par créations d'oreilles centrales et traversées en deux temps (10 traversées)

Caractéristique de la future Véloroute-Voie Verte

Après réalisation des aménagements demandés, la Véloroute comportera :

= 6,8km (22%) en itinéraire partagé, soit sur des chemins ruraux peu circulés, soit sur des rues aménagées en « zone 30 »

= 24,2km (78%) en Voie Verte, quasi-Voie Verte ou piste cyclable.

Elle reliera avec des pentes faibles et une bonne sécurité les cœurs des villages suivants : Moux, Puicheric, La Redorte, Azille, Rieux-Minervois, Peyriac-Minervois et Caunes-Minervois.

Investissements nécessaires (voir partie 2 pour des listes)

= Piste cyclable à créer : 3,2km

= Voie Verte à aménager sur emprise ancienne voie ferrée avec chemin empierré souvent existant (revêtement) : 18km

= Quasi-Voie Verte à aménager sur chemins empierrés ruraux d'accès aux vignes (revêtement) : 3,2km

= Traversées de RD à sécuriser : 10 traversées (principales : RD72 à St-Couat, RD610 à Puichéric, RD72 à Azille, RD206 à l'entrée de Rieux, RD11 au Tinal d'Albrens).

= Ouvrages à rénover-sécuriser : 30 ouvrages (du grand viaduc sur l'Aude à des petits ponts métalliques).

Actions prioritaires réglementaires

= Conserver la propriété des emprises par le département

= Inscrire ce projet dans les documents d'urbanismes des Communes et Communautés de Communes (PLU, ...)

Tronçons prioritaires

= Tronçon entre Rieux-Minervois et Peyriac-Minervois (4,8km du carrefour D201 au chemin du Jeu de Mail), très utile pour les déplacements quotidiens (accès au collège et à la piscine)

= Tronçon Moux-Puicheric-La Redorte (12km), d'un grand intérêt car reliant plusieurs villages au canal du Midi, et facile à réaliser car les viaducs sur la RD 111, sur l'Aude, et sur le canal du Midi sont en bon état.

2- Future Véloroute Voie Verte Moux-La Redorte-Rieux-Minervois-Caunes-Minervois sur (ou près de) l'ancienne voie ferrée

Aménagements principaux par tronçons – Note technique – Propositions AF3V-FFCT- Août 2016-

NB : Jalonnement directionnel en totalité Dist : distance du tronçon carr. : carrefour avf : ancienne voie ferrée

Part : Itinéraire partagé sur chemin goudronné existant et rues –sécurisation par création zone 30- (en km)

Piste : Piste cyclable à créer (ou bandes cyclables) (km)

Rvt ch : Chemin empierré ou terre à revêtir (en km)

Rvt avf : Voie Verte à créer sur emprise avf (en km)/ Ouv : ouvrage à rénover (ponts) (nombre)/Sécu : traversée ou passage à sécuriser

* Voie Verte ou quasi-Voie Verte (autorisée riverains viticulteurs) ou piste cyclable site propre (après aménagement)

Tronçon	Dist	Aménagement à réaliser (liste)	Part	Piste	Rvt ch	Rvt avf	Ouv	Sécu
Moux (église) à début chemin avf	1,8	Rues (0,4km) Revêtement chemin parallèle D6113 (0,6km), chemin rural goud à rénover (0,8km)	0,4		1,4*			
Début chemin avf à fin chemin avf	1,2	= Chemin empierré avf à revêtir en dur car utilisé viticulteurs (0,7km) = Chemin avf à créer (0,5km) = 2 ponts métalliques à rénover = 1 petit pont avf à reconstruire			0,7*	0,5*	3	
Fin chemin avf à début nouveau tronçon chemin avf empierré	2,7	= ch. goudronné 0,8km ; avenue du Fleich 0,7km ; ch. goudronné sur avf 1,2km = Sécuriser traversée RD72 à MGB n°5 (passage piétons-cycles, ralentisseurs ou bandes vibrantes, signalisation)	2,7					1

Début chemin sur avf à fin chemin sur avf- (MGB n°6 entrée Puicheric)	0,8	= Revêtement du chemin empierré avf = Rénovation 2 ponts métalliques (sur ruisseau et sur RD11) et pont en pierre sur Aude (garde-corps)				0,8*	3	
De fin chemin sur avf- (MGB n°6 entrée Puicheric) à Mairie Puicheric (ancienne gare)	1	= Sécuriser traversée RD610 = Revêtement 500m avf = Reconstruction pont avf sur rigole = Jalonnement boucle visite église-château	0,5			0,5*	1	1
De Mairie Puicheric (ancienne gare) à La Redorte (ancienne gare)	4,3 ??	= Piste cyclable à créer 100m ateliers municipaux Puicheric = Revêtement chemin empierré avf (0,8km jusqu'à pont canal (0,8km), et Voie Verte existante (accès riverains autorisés) (2,5km). = Rénovation pont métallique sur canal du Midi et petit pont métallique = Piste cyclable 400m à La Redorte = Jalonnement sur rue vers halte Port de la Fabrique (0,5km)	0,5	0,4*	0,9*	2,5*	1	
De La Redorte (ancienne gare) à La Redorte (carrefour av. J.Jaurès-rue ancienne gare)	0,5	= Création Voie Verte sur emprise avf (0,4km) = Rénovation pont métallique sur le Rivassel = Jalonnement rue Ancienne Voie Ferrée (0,1km) = Sécurisation traversée av. V.Hugo (RD11)	0,1			0,4*	1	1
Total partiel (Moux-La Redorte)	12,2	Après aménagements : Voie Verte : 8,1km / Iti partagé : 4,1km	4,1	0,4*	3*	4,7*	9	3

De La Redorte (carr. av. J.Jaurès-rue ancienne gare) à La Redorte (pont détruit avf allée des Platanes)	0,4	= Revêtement chemin avf (0,4km) = Rénovation viaduc métallique sur Argent-Double = Reconstruction pont avf détruit sur chemin allée des Platanes				0,4 *	2	
De La Redorte (pont avf détruit all des Platanes) à Azille (traversée RD par avf rue Alaric)	2,3	= Débroussaillage et création Voie Verte sur emprise avf (parallèle à la D72) (2,3km) = Sécurisation traversée D72				2,3 *		1
De Azille (traversée RD par avf rue Alaric) à Azille (anc gare)	0,5	= Création Voie Verte sur emprise avf (0,5km)				0,5 *		1
De Azille (ancienne gare) à Azille (D206 anc pont avf)	0,6	Par rue du Théron et chemin lotissement Le Théron (0,4km rue, 0,2km Voie Verte) = pont avf sur petite route à reconstruire	0,4			0,2 *	1	
De Azille (D206 anc pont avf) à Rieux-Minervois (carrefour D206-avf- ch. latéral Le Vigné)	5	= Création Voie Verte sur emprise avf (revêtement) (5km) = 5 ponts sur ruisseaux à rénover = Pont métallique sur Argent Double à rénover = Sécurisation traversée D206 (traversée en deux temps, passage piétons et ralentisseurs)				5*	6	1
De Rieux-Minervois (carr. avf D206-ch. latéral Le Vigné) à Rieux-Minervois (carr. av. 24 Août 1944 RD11-chemin latéral Le Vigné (à 0,3km de la Mairie)	0,5	= Sécurisation traversée RD11 av 24 Août 1944 (traversée en deux temps, passage piétons et ralentisseurs) = Création Voie Verte sur emprise avf (0,3km) = Création piste cyclable du ch. du Vigné à av 24 Août 1944 (0,15 km)		0,2*		0,3 *		1

Total partiel (La Redorte-Azille-Rieux)	9,3	Après aménagement : Voie Verte : 8,9 km / Iti partagé : 0,4 km	0,4	0,2*		8,7*	9	4
De Rieux-Minervoies (carr. av. 24 Août 1944 RD11-chemin latéral Le Vigné) à Rieux-Minervoies (carr. rue de Moux-Rte Puicheric D55)	0,6	Création d'une piste cyclable rue Jean Cadastrem (0,6km)		0,6*				
De Rieux-Minervoies (carr. rue de Moux-Rte Puicheric D55)(Cellier de Mérinville) à Piscine « Les Bains de Minerve »	2	Piste cyclable-Voie Verte à aménager sur emprise avf rue de Moux, Chemin de la Campagnette, chemin Les Condourals (2km)		2*				
De Piscine « Les Bains de Minerve (Peyriac) à chemin du Jeu de Mail (entrée lotissement- en face de la Calendreta)	1,7	= Itinéraire à jalonner sur rues tranquilles, avec création de « zone 30 » (vitesse limitée à 30km/h) : chemin de l'ancienne Gare, chemin latéral, rue Léo Lagrange, 100m sur chemin du jeu de Mail (1,7km) = Sécurisation de la traversée de la route de Laure RD35	1,7					1
Du chemin du Jeu de Mail (entrée lotissement) (Peyriac) à traversée avf de la RD11- carr RD11-RD115 Tinal d'Abrens	2	= Voie Verte à créer sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée parallèle à la RD11 (sauf au début maison Choki pneus à contourner) (2km) = Sécurisation de la traversée de la RD11 au Tinal d'Abrens (création d'un rond-point et traversée de la Voie Verte à l'entrée avec traversée en deux temps, passage piétons et ralentisseurs, limitation de vitesse 30km/h)				2*		1

Du carr RD11-RD115 Tinal d'Albrens (traversée RD11) à Cave Coopérative (Caunes-Minervois)	2,6	= Voie Verte à créer sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée parallèle à la RD115 –au début chemin rural sur 700m jusqu'à la déchetterie- (2,6km) = Sécurisation de la traversée de la RD115 (avec plateau central et traversée en deux temps, avec passage piétons et ralentisseurs, limitation de vitesse 30km/h) = 2 ponts métalliques à rénover				2,6*	2	1
De la Cave Coopérative (Caunes-Minervois) à l'ancienne gare (Caunes-Minervois)	0,6	= Itinéraire partagé sur route de Peyriac (D115) (0,6km)	0,6					
Total partiel (Rieux-Peyriac-Caune-Minervois)	9,5	Après aménagement : Voie Verte : 7,2 km / Iti partagé : 2,3 km	2,3	2,6*		4,6*	2	3
Total	31	Après aménagement : Voie Verte ou quasi-Voie Verte ou piste cyclable : 24,2km (78%) Iti partagé : 6,8km (22%)	6,8	3,2*	3*	18*	20	10

Total projet :

Part : Itinéraire partagé sur chemin goudronné existant et rues –sécurisation par zone 30- (en km) : 6,8 km

Piste : Piste cyclable à créer (ou bandes cyclables) (km) : 3,2km

Rvt ch : Chemin empierré ou terre à revêtir (en km) : 3 km

Rvt avf : Voie Verte à créer sur emprise avf (en km) : 18km

Ouv : ouvrage à rénover (ponts) (nombre) : 20

Sécu : traversée ou passage à sécuriser (nombre) : 10